

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/L.1494
5 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans
les territoires arabes occupés

Etat des incidences, sur le budget-programme, de la proposition contenue
dans le projet de résolution A/C.2/L.1490

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/L.1490, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui présenter à sa trente et unième session son rapport final détaillé, qui devrait répondre aux conditions mentionnées au paragraphe 5 de sa résolution 3336 (XXIX) du 17 décembre 1974. Elle prierait en outre les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des organes de l'ONU compétents, en particulier ceux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Commission économique pour l'Asie occidentale, de coopérer activement et efficacement avec le Secrétaire général aux fins de l'établissement du rapport final.

2. Compte tenu de la portée et de la nature du rapport à établir et du temps limité dont on dispose pour ce faire, le Secrétaire général propose que cette tâche soit réalisée par deux fonctionnaires supérieurs qui seraient recrutés par le Siège pour une période de courte durée (sept mois) et seraient aidés par un(e) secrétaire. Comme prévu, cette tâche nécessiterait, outre des enquêtes, des visites dans les pays intéressés et de nouvelles consultations avec les institutions spécialisées et les organes de l'ONU compétents, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Commission économique pour l'Asie occidentale.

3. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, son application entraînerait donc des dépenses supplémentaires, évaluées comme suit :

	<u>Dollars</u>
Personnel temporaire :	
a) Traitement net (y compris les dépenses communes de personnel) de deux fonctionnaires de la classe P-5 engagés pour une durée déterminée au Siège, à New York (14 mois de travail)	56 000
b) Coût de 7 mois de services de secrétariat (y compris les dépenses communes de personnel)	8 200
Frais de voyage	10 000
Travaux contractuels d'édition	400
Travaux contractuels de traduction et de dactylographie	7 800
Reproduction du rapport final	3 700
	<u>86 100</u>

4. En conséquence, un crédit supplémentaire de 86 100 dollars devrait être prévu dans le projet de budget-programme pour 1976-1977.
